



COBAMIL

Conseil des bassins versants des Mille-Îles

45, rue Saint-Joseph bureau 200

Sainte-Thérèse (Québec) J7E 4X5

www.cobamil.ca

Mémoire

Portant sur le projet
d'inversion du flux de l'oléoduc
9B d'Enbridge inc.

**Présenté à la Commission de
l'Agriculture, des Pêcheries,
de l'Énergie et des Ressources
naturelles du Québec**

Par Mmes Denise Cloutier, présidente
et Elsa Dufresne-Arbique, directrice générale

2 décembre 2013

Contenu

1. Présentation de notre organisme.....	1
2. Mise en contexte	2
3. Les eaux de surface.....	4
4. Les eaux souterraines	7
5. Les écosystèmes.....	8
6. Les mesures d'urgence	10
7. Autres considérations.....	11

1. Présentation de notre organisme



Le Conseil des bassins versants des Mille-Îles

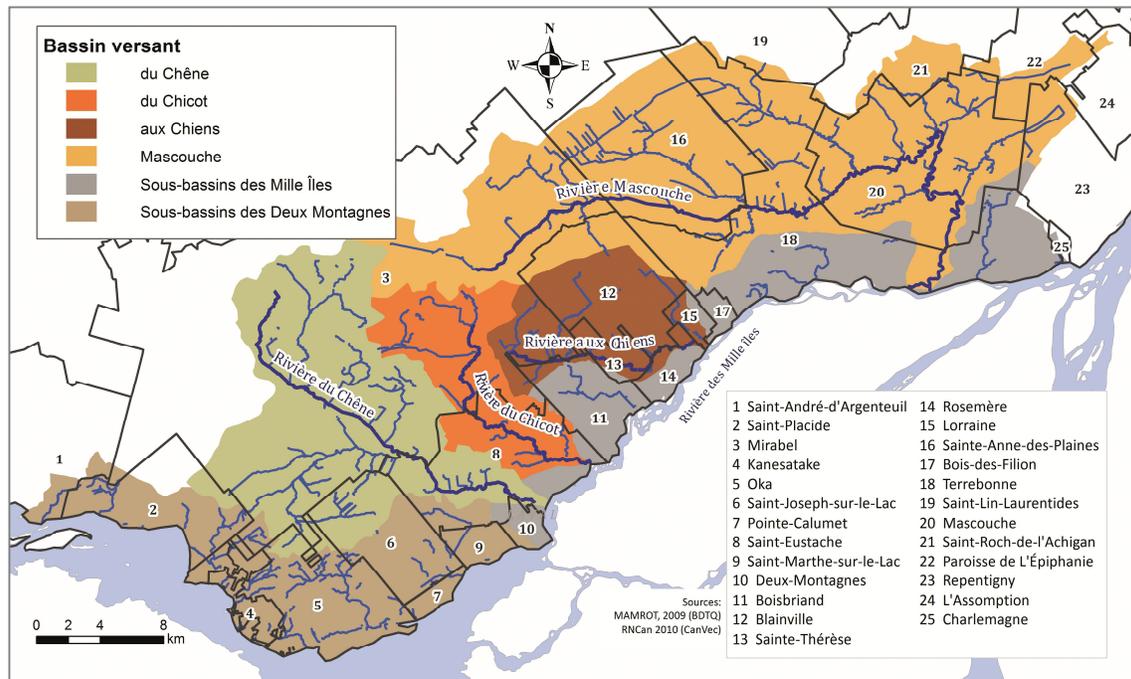
Le Conseil des bassins versants des Mille-Îles (COBAMIL) est un organisme à but non lucratif fondé en 2010, suite au redécoupage du Québec méridional en 40 zones de gestion intégrée de l'eau. Notre organisme de bassins versants (OBV) est mandaté par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) afin de mettre en oeuvre la gestion intégrée de l'eau, tel que stipulé dans la Politique nationale de l'eau et la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau.

Les OBV sont des organismes de planification et de coordination des actions en matière de gestion de l'eau. Notre outil privilégié est la concertation des différents acteurs de l'eau présents sur le territoire. Le mandat principal du COBAMIL est d'élaborer le Plan directeur de l'eau (PDE) du territoire et d'assurer sa mise en oeuvre. Le PDE est l'outil de planification qui indique les mesures que pourront prendre les intervenants locaux pour atteindre les objectifs en matière de préservation et de restauration des usages de l'eau qu'ils se sont fixés dans un processus concerté.

Outre ce mandat principal, le COBAMIL travaille aussi à sensibiliser la population à la préservation et la restauration des ressources en eau et des écosystèmes associés ainsi qu'à approfondir les connaissances reliées aux bassins versants de notre territoire. Finalement, le COBAMIL offre différents services aux acteurs du milieu, tels que la cartographie du territoire, l'échantillonnage d'eau et la caractérisation des écosystèmes aquatiques et riverains.

2. Mise en contexte

Le territoire d'intervention du COBAMIL est situé sur la couronne nord de Montréal. Il comprend quatre principaux bassins versants, soit ceux des rivières du Chêne, du Chicot, aux Chiens et Mascouche. À ceux-ci s'ajoutent les rives nord de la rivière des Mille Îles et du lac des Deux Montagnes. Chevauchant 24 municipalités ainsi qu'un établissement amérindien, ce territoire recense une population estimée à 420 000 personnes et couvre une superficie de 1052 km².



La canalisation 9B traverse notre territoire en son entier, sur un axe ouest-est et croise de nombreux cours d'eau, dont les rivières du Chêne, du Chicot et Mascouche (deux fois dans ce cas-ci), de nombreux ruisseaux ainsi que les rivières des Outaouais et des Mille Îles. Ces deux dernières constituent des plans d'eau essentiels à la région du Grand Montréal, tant en termes d'approvisionnement en eau potable que pour le récréotourisme, l'un des piliers économiques de la région. La rivière des Outaouais approvisionne en eau potable la grande région de Montréal, puisque ses eaux se déversent dans les rivières des Mille Îles et des Prairies ainsi que dans le lac Saint-Louis. La rivière des Mille Îles, pour sa part, est reconnue comme étant l'un des joyaux écosystémiques de la province. Elle subit déjà de très grandes pressions anthropiques,

notamment en raison de l'imperméabilisation des sols et de la perte des milieux naturels et humides la bordant.

Considérant que les cours d'eau sont tous interreliés, que les écosystèmes de notre territoire sont fragilisés et que l'eau est essentielle à la sécurité publique et au développement économique de la couronne nord de Montréal, le COBAMIL se préoccupe des effets de l'inversion projetée de l'oléoduc 9B d'Enbridge, entre Sarnia et Montréal. Nos préoccupations sont toutes reliées à l'eau, bien entendu, puisque tel est l'essence même de la mission de notre organisme.

Lors de la construction de cet oléoduc, il y a de cela près de quarante ans, les normes environnementales étaient bien moins considérables qu'elles ne le sont aujourd'hui. Le tracé de cet oléoduc, qui traverse des zones urbaines et des terres agricoles d'une grande richesse, n'a donc pas été étudié avec les mêmes soucis environnementaux que ceux qui nous guident maintenant. Cet état de fait, notamment, a été l'une des considérations des administrateurs du COBAMIL lorsqu'ils ont résolu à l'unanimité de demander une étude scientifique neutre portant sur les effets environnementaux reliés à l'inversion de l'oléoduc 9B d'Enbridge

Nos préoccupations et nos propositions s'articuleront, dans le cadre de ce mémoire, autour de cinq grands thèmes :

- A. Les eaux de surface
- B. Les eaux souterraines
- C. Les risques pour les écosystèmes
- D. Les mesures d'urgence
- E. Autres préoccupations

3. Les eaux de surface

La rivière des Mille Îles est alimentée à plus de 90 % par la rivière des Outaouais. Son débit varie grandement, mais est assuré d'un minimum de 28 m³/seconde, en raison des travaux d'écrêtage effectués en 2010 et 2011. Ce débit minimal garantit l'approvisionnement en eau potable pour les centaines de milliers de citoyens de la région, incluant Laval et la couronne nord. Les usines de traitement d'eau doivent de plus, et à même la rivière des Mille Îles, fournir en eau de nombreuses corporations requérant cet intrant pour leurs activités commerciales, industrielles ou institutionnelles.

On dénombre cinq stations municipales puisant l'eau de surface dans la rivière des Mille Îles ainsi qu'une prise supplémentaire dans la partie septentrionale du lac des Deux Montagnes. Certaines de ces installations fournissent l'eau potable pour plus de cent mille personnes, de sorte que, combinées, ces usines assurent l'approvisionnement en eau potable pour plus de quatre cent mille citoyens, répartis sur la couronne nord de Montréal et la partie nord de Laval, en plus des milliers de commerces, instituts et industries de la région.

Advenant que du pétrole brut se retrouve dans la rivière des Outaouais ou des Mille Îles, suite à un déversement, comment Enbridge compte-t-elle sécuriser et assurer l'approvisionnement en eau potable de ces centaines de milliers de personnes?

Lors de notre rencontre avec M. Éric Prud'Homme, chef des affaires publiques pour l'est du Canada chez Enbridge, le 18 avril 2013, nous lui avons posé cette question, mais il n'a pu y répondre adéquatement. Pourtant, il s'agit d'une mesure essentielle de sécurité publique. Il est vital de pouvoir assurer l'approvisionnement en eau de tant de citoyens sur plusieurs semaines, suite à un déversement.

Au-delà de ces mesures d'urgence, il est essentiel de pouvoir arrêter le déversement rapidement et donc, d'optimiser et de maximiser les possibilités d'arrêt du flux coulant dans l'oléoduc. Tant les valves manuelles qu'automatisées présentent des avantages, mais aussi des faiblesses dans leur application.

Recommandations n° 1 :

Nous recommandons qu'Enbridge dépose auprès des services de sécurité publique, incluant les municipalités et le gouvernement du Québec, un plan d'urgence portant sur l'approvisionnement en eau potable pour ces centaines de milliers de personnes, d'en assurer la mise à jour annuelle et de prévoir un fonds d'urgence à cet effet. Ce plan doit être détaillé, réaliste et pouvant être déployé en quelques heures seulement.

Recommandation n° 2 :

La prévention demeure la meilleure solution. Nous recommandons donc l'ajout d'une membrane étanche autour de l'oléoduc, lorsque celui-ci traverse un cours d'eau pouvant affecter directement une prise d'eau potable (par exemple, la rivière des Outaouais ou la rivière Mascouche).

Recommandation n° 3

Le temps de réaction, lors de déversement, est crucial. Nous recommandons donc que des valves manuelles ET automatisées ainsi que des capteurs de pression soient installés directement en amont de chaque traverse de cours d'eau, peu importe la dimension de celui-ci.

Certains réseaux d'égout sur notre territoire sont de type « unitaire », c'est-à-dire que les eaux domestiques et les eaux pluviales sont combinées et dirigées vers les stations de traitement des eaux usées. En cas de déversement sur la surface du sol dans ces secteurs, il est donc possible que le pétrole brut ruisselle jusqu'à l'égout pluvial et rejoigne l'usine de traitement, qui n'est pas conçue pour traiter cette matière. Il en résulterait une diminution de l'efficacité du traitement des eaux usées et donc, un rejet supplémentaire de contaminants dans le plan d'eau récepteur. De plus, les coûts de nettoyage des conduits d'égout, ainsi que de remise à niveau des centres de traitement, et tout particulièrement les systèmes biologiques, seraient potentiellement très élevés.

Nous ne pouvons affirmer avec certitude qu'il s'agit là d'une réelle problématique, mais il serait opportun que le gouvernement du Québec fasse les vérifications requises à cet effet et se prémunisse d'une telle éventualité.

Recommandation n° 4

Considérant la fragilité de la rivière des Mille Îles et son double rôle en matière d’approvisionnement en eau potable et de récepteur d’eaux usées traitées, nous recommandons qu’une étude soit faite, portant sur les risques de contamination des usines de traitement d’eaux usées.

4. Les eaux souterraines

Les eaux souterraines alimentent plus de quarante mille¹ personnes en eau potable, sur la rive nord de Montréal. De plus, de nombreuses industries l'utilisent afin de prospérer, tels l'agriculture, les golfs et les carrières. Au total, c'est plus de 14,8 millions de mètres cubes² qui sont prélevés annuellement de l'aquifère fracturé de la couronne nord. Cette eau souterraine, donc, est essentielle tant pour la sécurité et le bien-être des citoyens, mais aussi pour la prospérité des producteurs et des entreprises qui en dépendent économiquement.

Les puits artésiens doivent parfois être scellés, selon la nature du sol et la proximité de certains contaminants. Toutefois, il nous a été rapporté que de nombreux puits devraient l'être, mais ne sont pas scellés ou alors, ont été laissé à l'abandon et ne sont plus entretenus. Il n'existe pas, à notre connaissance, de répertoire québécois de puits abandonnés, pas plus qu'un programme d'inspection assurant le scellement des puits en usage.

En cas de fuite de l'oléoduc à proximité, le pétrole pourrait utiliser cette voie et contaminer les nappes souterraines, détruisant ainsi potentiellement la seule source d'eau de ces citoyens.. La sécurité des personnes serait donc compromise, tout comme une partie de l'économie locale.

Recommandation n° 5

Considérant les préoccupations énoncées précédemment, nous recommandons qu'une vérification de la conformité de tous les puits artésiens, individuels ou collectifs, soit faite, et ce dans un rayon minimal de 100 mètres du tracé de l'oléoduc 9B d'Enbridge.

¹ Conseil des bassins versants des Mille-Îles (2011). Portrait préliminaire de la zone de gestion intégrée des ressources en eau des Mille-Îles – Plan directeur de l'eau.

² Commission géologique du Canada, Ressources naturelles Canada. Caractérisation hydrogéologique régionale du système aquifère fracturé du sud-ouest du Québec, partie III, 2002.

5. Les écosystèmes

Le parc de la Rivière-des-Mille-Îles possède le statut de refuge faunique et a été reconnu en 1998 comme institution muséale par le ministère de la Culture. Refuge pour de nombreuses espèces, dont certaines en péril, cet écosystème offre aussi un site enchanteur pour les amateurs de récréotourisme. Voilier, kayak, canot, ornithologie et pêche sportive, pour ne nommer que ceux-ci, sont pratiqués par des milliers de Québécois annuellement en cet endroit. La préservation de la biodiversité y est donc cruciale.

Le lac des Deux Montagnes, alimenté entièrement par la rivière des Outaouais, est lui aussi un plan d'eau reconnu pour sa beauté et la variété de ses écosystèmes. Le parc national d'Oka, d'ailleurs, profite de cette biodiversité pour offrir de nombreuses activités liées à l'eau, par exemple le canot, la plage et la randonnée pédestre. Nul doute qu'une atteinte à ces écosystèmes aurait non seulement des répercussions sur les espèces vivantes, mais aussi sur l'offre de services de ce parc national et sur les divers projets de recherche qui s'y déroulent.

Nous regrettons qu'aucune mention ne soit faite à propos de la préservation des écosystèmes, dans le document produit par le gouvernement du Québec, dans le cadre de la présente consultation. Le Québec est réputé pour ses paysages et sa biodiversité, faisant ainsi de notre province un lieu attirant pour les touristes des cinq continents. Il serait donc des plus souhaitables d'y accorder un poids aussi important que les aspects économiques, dans l'analyse du projet d'inversion de l'oléoduc 9B.

Un déversement de pétrole brut dans le lac des Deux-Montagnes ou la rivière des Mille Îles aurait donc un effet dévastateur sur les écosystèmes exceptionnels de la couronne nord de Montréal. Bien que diverses techniques de décontamination existent, la compagnie Enbridge, lors du déversement dans la rivière Kalamazoo, n'a pas été en mesure de restaurer les écosystèmes touchés ni de compenser les pertes économiques encourues. Considérant ces énoncés, le COBAMIL a une très grande préoccupation concernant la protection des écosystèmes du territoire, advenant un déversement.

Enbridge ajoutera au pétrole brut un additif chimique, afin d'en assurer la fluidité et réduire les frictions, source potentielle de corrosion. En cas de déversement, quel impact aura cet additif chimique sur les écosystèmes et les eaux contaminées? Cette question est demeurée sans réponse lors de notre rencontre du 18 avril 2013 avec

Monsieur Éric Prud'Homme, chef des affaires publiques pour l'est du Canada chez Enbridge.

Recommandation n° 6

Nous recommandons, à l'instar de nombreux organismes, la création d'un fonds de sécurité monétaire, déposé en fidéicommis, qui pourrait servir en cas de déversement ou pour tout autre objet jugé utile par le gouvernement du Québec. Ce fonds devrait être suffisamment élevé pour décontaminer l'environnement atteint et dédommager les personnes morales et physiques lésées suite au déversement.

6. Les mesures d'urgence

Enbridge a élaboré un plan d'urgence en cas de déversement dans les cours d'eau, afin d'agir avec célérité. Ce plan d'urgence serait, selon Enbridge, partagé avec les municipalités concernées, ce qui est une excellente initiative. Toutefois, nous ignorons la source des informations utilisées afin d'élaborer ce plan d'urgence, de même que la fréquence de leur mise à jour.

Recommandation n° 7

Considérant que les organismes de bassins versants (OBV) du Québec, tout comme les ministères et municipalités, ont des données terrain spécifiques à leurs territoires respectifs, et considérant que ces OBV font de très nombreuses et fréquentes observations portant sur les cours d'eau et les écosystèmes, nous recommandons que ces OBV participent à la mise à jour des données visant l'élaboration des plans d'urgence, et ce aux frais d'Enbridge.

7. Autres considérations

De récentes révélations ont confirmé un manque de transparence de la part d'Enbridge en regard des déversements de ses oléoducs. Récemment, les journaux locaux ont fait état d'un déversement non déclaré de 4 000 litres de pétrole à Terrebonne en 2011, à proximité d'écoles et d'une garderie. Ce déversement ne figure d'ailleurs pas parmi ceux recensés dans le document préparatoire pour cette consultation, document élaboré par le gouvernement du Québec. Il est inacceptable que la compagnie Enbridge fasse fi de ses obligations. Nous invitons donc les gouvernements à repenser la procédure pour l'enregistrement des déversements et à y ajouter au besoin des vérifications supplémentaires.

Source : Journal La Revue (http://www.larevue.qc.ca/actualites_4-000-litres-petrole-deverses-a-terrebonne-n27943.php)

En plus de ce souci de transparence, nous tenons à insister sur les dommages potentiels que pourraient subir les entreprises de la couronne nord de Montréal, en cas de déversement majeur dans les eaux de surface. Ces entreprises et institutions, privées d'eau, ne pourraient poursuivre leurs activités normales et perdraient dès lors probablement des revenus. L'industrie pétrolière et de la pétrochimie engrangent certes des gains économiques substantiels pour le Québec, mais cela ne devrait pas se faire sur le dos des autres industries. Le secteur agricole, notamment, serait durement touché, en cas de contamination des sources d'eau, celle-ci étant essentielles à l'irrigation des cultures et à l'abreuvement du cheptel animal. Ce moteur économique, tout comme les autres, ne doit pas faire les frais du potentiel déversement. Puisque les risques seront partagés, les profits devraient l'être eux aussi. Une redevance annuelle versée au territoire de la couronne nord de Montréal devrait donc être envisagée.

Finalement, le COBAMIL est d'avis que le principe de précaution doit être appliqué en tout temps lorsqu'il est question de la pérennité des écosystèmes et des usages de l'eau. Le développement économique ne doit pas se faire au détriment de ces deux enjeux. Nous invitons donc le gouvernement du Québec à appliquer les normes de sécurité et environnementales d'aujourd'hui sur cet oléoduc vieux de quarante ans. Aucun droit n'est acquis lorsqu'il s'agit de notre sécurité et de la préservation de notre plus précieuse ressource collective.

Recommandation n^o 8

Nous invitons donc les gouvernements à repenser la procédure pour l'enregistrement des déversements et à y ajouter au besoin des vérifications supplémentaires.

Recommandation n^o 9

Une redevance annuelle versée au territoire de la couronne nord de Montréal devrait être envisagée.

Recommandation n^o 10

Nous invitons le gouvernement du Québec à appliquer les normes de sécurité et environnementales d'aujourd'hui sur cet oléoduc vieux de près de quarante ans.

Le principe de précaution adopté par la Loi sur le développement durable doit s'appliquer dans cette décision qui met en opposition l'économie et la sécurité environnementale, qui est elle-même intimement liée à la santé. Nous avons constaté que la catastrophe récente de Lac-Mégantic a semblé donner meilleure presse aux projets d'oléoduc. Toutefois, nous considérons que les risques pour l'eau potable et la biodiversité peuvent être aussi importants dans le cas d'un oléoduc qui traverse des cours d'eau alimentant des centaines de milliers d'habitants et des milliers d'entreprises, sans compter la proximité des puits et des lieux de prélèvements qui alimentent nos cultures agricoles tout au long de son parcours.

Nous sommes d'avis que dans l'état actuel des budgets alloués au MDDEFP qui représente le troisième plus petit budget ministériel au Québec, soit environ 0,38 % du budget du gouvernement du Québec en 2013-2014³, nous ne sommes pas en mesure de prévenir adéquatement, d'inspecter les installations périodiquement, de faire face à un déversement et de protéger adéquatement notre ressource eau.

Nous estimons que l'eau devrait être considérée comme la principale ressource naturelle du Québec, que la protection de son intégrité devrait être prioritaire par rapport à toute autre ressource naturelle⁴ et que les moyens nécessaires devraient être pris en ce sens par les autorités.

³ Conseil du trésor du Québec. Budget des dépenses 2013-2014, Crédits des ministères et organismes.

⁴ Nanos, Nik. L'eau est la ressource naturelle la plus importante pour la grande majorité des Canadiens. Policy Options, juillet-août 2009. (http://archive.irpp.org/po/archive/jul09/nanos_f.pdf)